

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 04 FÉVRIER 2022

- Demandes de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2022, auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC et auprès de l'Agglo Pays d'Issoire dans le cadre du fonds de concours :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de restauration et reconstruction de murs communaux pour un coût estimé de 26 467,00 € HT et l'adressage pour un coût estimatif de 6 242,40 HT €. Pour financer ces travaux, elle propose de déposer des demandes de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2022, auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre Fonds d'Intervention Communal (FIC) et auprès de l'Agglo Pays d'Issoire dans le cadre du fonds de concours. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, approuve le projet qui lui est soumis ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

- Montant travaux de restauration murs	:	26 467,00 H.T
- Subvention DETR 2022 - 30 %	:	7 940,10 €
- Subvention FIC 2022 (25 % +1,26 CDS)	:	8 337,10 €
- Fonds de concours API – 18,50 %	:	4 896,40 €
- Part contributive de la Commune	:	5 293,40 € HT
- Montant adressage de la commune	:	6 242,40 H.T
- Subvention DETR 2022 - 30%	:	1 872,72 €
- Subvention FIC 2022 (25 % +1,26 CDS)	:	1 966,35 €
- Fonds de concours API – 18,50%	:	1 154,85 €
- Part contributive de la Commune	:	1 248,48 € HT

Et mandate Madame le Maire pour toutes démarches nécessaires à l'obtention de ces financements.

- Divers :

- Madame le Maire indique au conseil municipal que Patrick Foury et Jérôme Courchinoux marqueront avec Éric Aubert mercredi 09 février les emplacements où seront installées les bornes sur la traversée du bourg

- Madame le Maire informe les conseillers de la fermeture d'une classe à l'école de Saint-Floret. Elle a donc sollicité le soutien de M. Éric Gold qui a adressé un courrier pour le maintien de la classe. Une pétition contre cette fermeture à l'initiative des parents d'élèves a été mise en place sur internet. Elle indique qu'elle a refusé une demande d'inscription scolaire hors secteur par une habitante de Saint-Floret qui désirait inscrire son enfant dans l'école maternelle à Saint-Sandoux

- Concernant les bâtiments appartenant à M. Lagrange Christian et Mme Clouvel Micheline, Mme le Maire informe l'assemblée qu'un courrier et les devis de travaux de mise en sécurité des parcelles vont leur être envoyés en recommandé avec accusé de réception. Elle précise également qu'elle va relancer M. Asensi Gilles suite au 1^{er} mail envoyé.

- Concernant la saison touristique 2022, Mme le Maire présente aux conseillers le planning du guide du point accueil touristique.

- Pour la mise de la plateforme communale de broyage de branches et du composteur ainsi que deux colonnes pour les cartons dans les hameaux du Montel et de Bois de Chêne, Patrick Foury est chargé de voir avec le SICTOM des Couzes.

- Madame le Maire indique que des travaux d'extension du réseau d'eau sont en cours à Aubignat. Il est décidé que Patrick Foury et Daniel Restoueix suivront les travaux à Chazeras suite au percement d'une buse de canalisation d'eau.

- Concernant le problème soulevé par Mme Dieudonné à Chazeras concernant la buse mise dans le hameau par l'ancienne municipalité, des travaux seront réalisés.